



Les services du retrait de documents et de dépannage informatique en ligne reprennent du service à la Médiathèque du Neubourg !

La médiathèque du Neubourg a été obligée de fermer le 30 octobre en raison du contexte sanitaire. Comme nous savons que l'accès à la culture et le dépannage informatique sont importants pour vous, nous avons donc mis en place des procédures qui débuteront le 10 novembre, vous permettant de retrouver le fonctionnement de votre médiathèque compatible avec le respect des mesures sanitaires actuelles..

Comment faire ?

Pour le retrait de document :

1) Vous avez fait votre choix ?

Rendez vous sur notre site internet : <https://www.mediathèque-le-neubourg.fr/consultation/>

Faîtes votre choix et transmettez votre liste par mail : mediathèque@leneubourg.fr ou par téléphone 02 32 29 13 65. Si vous connaissez vos identifiants, réservez en ligne.

2) Vous n'avez pas de titres de documents déterminés ?

Nous vous proposons le "lot surprise" : précisez combien de livres, quels genres, pour quel public et c'est la bibliothécaire qui se chargera de faire votre commande surprise.

Dès que votre commande est prête, vous serez averti par mail ou téléphone de **l'heure précise** de retrait de vos documents dans ces créneaux :

- le mercredi entre 10h et 12h et entre 14h30 et 18h30.

- le samedi entre 10h et 12h30 et entre 14h et 17h.

Pour le retour de vos documents :

Des cartons seront à votre disposition pour les déposer, aux mêmes heures.

Le retrait ainsi que le retour des documents se font par l'entrée normale de la Médiathèque.

Pour les problèmes d'ordre informatique :

Appelez du mardi au vendredi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 17h au 02 32 29 13 65. Notre animateur vous aidera à résoudre votre problème.

Le port du **masque** ainsi que la **désinfection des mains** à l'aide d'une solution hydroalcoolique à disposition sont obligatoires.

Enfin n'oubliez pas de vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "**Déplacements pour** effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le **retrait de commande** et les livraisons à domicile." ainsi qu'une pièce d'identité.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Au plaisir de vous revoir !

L'équipe de la Médiathèque et de l'Espace Public Numérique.